

Lyon le 23/09/25

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 17 SEPTEMBRE 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR BERTRAND ARTIGNY

Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature	Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature
Bertrand ARTIGNY	Métropole	Présent	DEGOILE-VELLERUT Véronique	CFTC	Excusé
AZCUÉ Mathieu	Métropole		AMOUNY Jean Philippe	CFTC	Excusé
VERGIAT Eric	Métropole		BARRIER Nicolas	FA	
ARTHAUD Léna	Métropole		PEYRAVERNEY Régine	FA	Excusé
KHELIFI Zemorda	Métropole		GURY Francis	FO	
FONTAINE Myriam	Métropole	Présente	HADDOUCHE Ali	FO	
BAGNON Fabien	Sytral		FEDERICI Denise	CGC	Présente
BOUCHÉ André	Cailloux sur Fontaines		TADEUS Emilie	CGC	
LASSAUSAIE Bruno	Sigerly		LARRALDE Christophe	SUD	Visio
	Curis-au-mont-d'or		CHAPON Nicolas	SUD	Présent
MOUSSAOUI Jean-Marie	CFDT	Présent	OUSSALAH Abdelrahmane	UNSA	Présent
BONNET Laurent	CFDT	Présent	STA Samir	UNSA	Visio
GRANADOS Corinne	CFDT	Excusée	DIZ Barka	UNSA	Excusée
FRETARD Dolorès	CFDT	Excusée	RAMOS Concepcion	UNSA	Excusée
PRAT Sophie	CGT	Présente	RODRIGUEZ José Raymond	UNSA	Excusé
CLAMARON Michel	CGT	Excusé	BENSAADIA Nora	UNSA	Présente
ZANET Paula	CGT	Présente			
BOUTON Maxime	CGT	Présent			

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
1. Changement administrateur CGT (pour information) 2. Approbation du compte rendu du CA du 28/05/25 3. Budget prévisionnel 2026 (Vote) 4. Limitation du nombre d'achats billetterie à l'accueil du COS (Vote) 5. Report du camp enfants été sur les vacances d'hiver 2026 (Vote) 6. Skilleos – reconduction abonnement pour un an (Vote) 7. Collectivités adhérentes : uniformisation du mode de calcul avec la Métropole (vote) 8. Démission CCAS de Couzon – collectivité adhérente (pour information) 9. Points divers

Sujet	Information / discussion	Décision du Conseil d'administration
Changement administrateur	Le syndicat CGT nous informe de la démission de Monsieur Ludovic CHALINEL. Il est remplacé par Monsieur Michel CLAMARON.	Pour information
Approbation du compte rendu du CA du 28/05/25	Pour rappel, le Conseil d'Administration du 26/06/25 n'a pas pu se tenir, le quorum n'étant pas atteint. <u>Mis au vote : approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 28/05/25</u>	Adopté à l'unanimité
Budget prévisionnel 2026	Le montant de la subvention 2025 sera reconduit en 2026 soit 4 116 400 € pour la subvention d'exploitation et 597 000 € pour la subvention de fonctionnement. Le budget prévisionnel proposé par la trésorière et les trésoriers adjointes vous a été communiqué. Vous avez pu constater que la proposition de budget 2026 est identique au BM 2025. Il s'agit bien d'un budget prévisionnel. L'atterrissage 2025 à ce jour prévoit un excédent d'environ 300 000 €. Afin d'avoir une gestion prudente de nos finances, cet excédent sera dépensé en 2026. Si cet excédent est confirmé d'ici la fin de l'année, il faudra réfléchir dès le mois d'octobre à un projet associatif à présenter à la Métropole qui déterminera la manière dont cet excédent sera dépensé en 2026 tout en gardant en tête que nous allons probablement devoir revenir sur le délai de carence de 6 mois. CFDT : la subvention était auparavant de 0.9 % de la masse salariale, elle est passé à 0.85. Est-ce qu'il est possible de revenir au 0.9 % que nous avions au départ. Nous avons eu la surprise d'apprendre que le montant était ramené à 0.85 Le Président : vous connaissez la situation financière de la Métropole. Il est demandé à ce jour de maintenir la subvention identique à celle de l'année dernière. J'espère que l'on pourra déjà l'obtenir pour avoir le même type de prestation pour les agents. <u>Mis au vote : Budget prévisionnel 2026</u>	Adopté à la majorité 2 abstentions (CFDT)
Limitation du nombre d'achat de billetterie à l'accueil du COS	Il est proposé au CA que chaque agent ne puisse pas acheter plus de 20 billets pour chaque achat Cela concerne l'ensemble de la billetterie (cinéma et parcs) Pour rappel, les agents peuvent acheter de la billetterie que le COS subventionne en fonction de leur composition familiale. Ces achats subventionnés sont bloqués. Néanmoins il n'y a aucune limite pour l'achat de billetterie non subventionné qui reste très intéressant pour les agents et qui n'a aucune incidence financière pour le COS À l'accueil du COS, les agents souhaitent que les administrateurs puissent définir un nombre d'achat limité afin d'éviter les abus comme la revente. De plus un achat en nombre aurait une	Adopté à l'unanimité

	incidence sur la gestion du stock au COS. Il est important de commander à la demande afin d'éviter une perte financière par rapport à la durée de validé des places. <u>Mis au vote : Achat limité à 20 billets à l'accueil du COS</u>	
Report du camp enfants été sur les vacances d'hiver 2026	Le camp enfants prévu en juillet 2025 n'a pas pu avoir lieu du fait du boycott des instances par les administrateurs du COS. Il est donc proposé de reporter le budget prévu en 2025 sur 2026 pendant les vacances de février. Un camp enfants sera aussi proposé pour l'été 2026 Les propositions de camps seront présentées lors de la commission d'études des offres de vendredi <u>Mis au vote : report du camp enfants 2025 en février 2026</u>	Adopté à l'unanimité
Skilléos	Vous avez été destinataire des statistiques 2024/2025 des consultations et temps passé sur Skilléos. On peut constater que c'est une prestation bien utilisée par les agents qui font un retour positif de cette plateforme. Cette année nous avons réussi à négocier la prolongation d'un an pour le prix de 37 199 € au lieu de 45 076 € Skilléos a fusionné avec Toutapprendre. Cela permettra entre autres plus de propositions de cours en ligne SUD : on ne peut pas avoir la presse en ligne ? La Directrice : l'offre presse est très chère + de 50 000 € en plus des 38 000 € CFDT : Le service documentation offre un service de consultation d'abonnement presse performant <u>Mis au vote : reconduction de l'abonnement Skilléos pour un an</u>	Adopté à l'unanimité
Collectivités adhérentes	Les modalités de calcul de la subvention d'exploitation est différente entre la Métropole et les autres collectivités adhérentes. La proposition faite au CA est d'harmoniser le mode de calcul de la subvention d'exploitation entre toutes les collectivités adhérentes. Les agents de la Métropole ayant les mêmes droits que les collectivités adhérentes. La Convention de la Métropole prend en compte :	Adopté à l'unanimité

	Le Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » (hors 621 « personnel extérieur au service » et hors 6414 "personnel rémunéré à la vacation") Le Chapitre 017 « RSA » (pour les agents de la Métropole recrutés en contrats aidés et les agents gérant la politique RSA) Le Compte 65861 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Les modalités de versement sont les suivantes : 80 % en début d'année et 20 % en septembre Actuellement pour les collectivités adhérentes est pris en compte uniquement le Chapitre 12 articles 63 et 64 avec un versement de 60 % en février et 40 % en septembre. <u>Mis au vote : Harmonisation du mode de calcul et des modalités de versement des subventions avec la convention de la Métropole</u>	
Démission CCAS de Couzon au Mont d'Or	Le CCAS ne souhaite plus adhérer au COS à compter du 01/01/2026 CGT : peut-on savoir pourquoi ? La Directrice : l'agent qui travaille au CCAS de Couzon travaille aussi à la Mairie de Couzon. Comme il n'y a pas de minimum horaire pour bénéficier du COS, il est tout à fait possible au CCAS de Couzon de ne plus adhérer au COS sans que son agent soit impacté.	Pour information
Questions diverses : Macartevacances	UNSA : il semblerait qu'il y ait des problèmes avec le prestataire Macartevacances et nous sommes à 10 jours de la nouvelle campagne épargne vacances. Que doit-on dire aux agents ? Il semblerait que l'ANCV fasse maintenant une carte La Directrice : Nous avons en effet un gros problème avec ce prestataire. Pour rappel, Je vous ai alerté en mars avant mon arrêt de travail que nous allions être en difficulté avec Macartevacances et qu'il était urgent de faire une commission d'étude des offres pour changer de prestataire avant la commande d'avril. La commission prévue le 19/03 n'a pas pu avoir lieu car certaines organisations syndicales boycottaient les instances. Donc nous n'avons pas eu le choix de reprendre Macartevacances. Chacun doit donc prendre ses responsabilités mais pour ma part, je ne veux pas prendre la responsabilité des difficultés que les agents rencontrent actuellement. Je suis très peinée de voir qu'à cause de cela nous avons de nombreux agents qui sont en grande difficulté, voir menacés d'être interdit bancaire car ils ont dû payer leurs vacances avec leur propre compte bancaire alors que cela fait des mois qu'ils économisent. Sophie a fait un énorme travail pour essayer de résoudre certains problèmes. Depuis le 1^{er} juillet nous passons 80 % de notre temps sur les dossiers Macartevacances. Nous n'avons pas de risque de perdre d'argent à priori mais il est important de vite dénoncer le contrat avec	Pour information

	Macartevacances. Nous avons d'ailleurs vendredi une commission d'étude des offres à ce sujet. Concernant l'ANCV. Je n'ai pas connaissance qu'il puisse offrir une carte à ce jour car ils ont énormément investi sur la dématérialisation des chèques vacances. Les agents peuvent prendre les chèques vacances papier et les transformer en connect mais il me semble très compliqué de proposer un troisième produit qui engendrera encore des difficultés pour les agents. Si les agents n'arrivent pas utiliser les chèques vacances connect ils vont à nouveau se retourner vers le COS. Il est à noter que les agents qui choisiraient ce mode de paiement doivent avoir impérativement un smartphone. De plus quand vous payez avec les chèques vacances connect, l'ANCV prend 2.5 % de frais et nous avons de plus en plus d'agents qui se plaignent d'avoir des frais supplémentaires lors de leur réservation. Lors de la prochaine commission d'études des offres il sera important de changer de prestataire et il faudra vite dénoncer le contrat avec macartevacances. Ensuite il faudra basculer l'argent qui est chez macartevacances sur les cartes du nouveau prestataire UNSA : on m'a dit ce matin qu'à la région, l'ANCV ferait une carte. La Directrice : je n'ai pas connaissance que l'ANCV propose une carte MasterCard SUD : est-ce que tous les prestataires ont les mêmes problèmes que Macartevacances ? La Directrice : non c'est très spécifique à Macartevacances qui a fait en urgence une mise à jour de son site. CGT : les agents n'ont pas pu utiliser leur carte La Directrice : Oui certains n'ont pas pu utiliser leur carte. Ils avaient promis de rembourser sur factures mais ce n'est pas fait. CFDT : c'est vrai que nous avons décidé de garder Macartevacances car nous n'avions pas le choix car les agents avaient choisi lors de la campagne ce prestataire. On avait vérifié auprès du prestataire qu'il n'y aurait pas de problème pour les agents. Ce qui pose problème c'est qu'il y a eu une mise à jour par macartevacances qui a posé plein de bug mais ce n'est en aucun cas lié au fait qu'on n'ait pas pris la décision de changer. Il faut nuancer La Directrice : Nous vous avons bien averti qu'il y aurait des problèmes CFDT : il fallait se positionner avant la campagne. Votre adjointe nous a dit qu'il n'y aurait pas de problème. Nous tant qu'il n'y a pas de problème pour les agents il n'y avait pas de raison de changer.	
--	--	--

	UNSA : en votre absence nous avons voulu faire une réunion avec Françoise Edouard qui gère cette prestation mais on nous a dit que ce n'était pas possible. La directrice : c'était trop tard car la commande était passée lorsque vous avez fait votre réunion Le Président : Je confirme que Mme Cazorla y a passé beaucoup de temps. J'ai même appelé les responsables de Macartevacances qui m'ont dit que cela allait être réglé mais rien n'a été fait. C'est une charge de travail très difficile avec des interlocuteurs qui ne sont pas fiables. A mon retour de congés, l'interlocuteur n'était plus dans la société. J'espère que l'on pourra faire la transition sans trop de difficulté. CGT : je suis d'accord qu'il faut aller de l'avant. Je suis assez surprise d'apprendre qu'il y a eu une réunion à laquelle la CGT n'était pas invitée. Il y a eu une actualité qui a fait que les instances n'ont pas eu lieu mais nous étions bien au courant qu'il y avait un problème avec macartevacances. CFDT : il faut un groupe de travail pour changer de prestataire Le Président : il y a un appel d'offre qui est lancé et la décision sera prise en commission vendredi	
Point divers : Effectifs	Je souhaite évoquer avec vous l'organisation. J'ai découvert des agents sous tension du fait de la charge de travail lié entre autres à ce problème. En termes d'effectifs nous risquons d'être un peu juste dans les jours et semaines qui viendront. Vous avez tous mon numéro de téléphone (06 15 98 61 61 de 9h à 19h) Si vous avez des problèmes je souhaite que vous me les fassiez remonter pour ensuite les traiter en bureau. Je souhaite que les agents du COS soient préservés UNSA : nous avons souvent des questions des agents donc nous appelons les agents du COS pour avoir une réponse rapide Le Président : je vous demande de passer par moi. Nous avons en ce moment une période de tension et vu la contraction des effectifs nous allons avoir quelques mois un peu compliqués. La Directrice : Vous pouvez aussi conseiller les agents d'appeler car nous avons toujours une personne de permanence téléphonique (04 78 63 40 03) ou utiliser l'adresse mail générique (cosmely@grandlyon.com) car nous répondons au moins dans la journée. CFDT : pour ma part je n'interpelle pas les agents mais juste la Directrice ou son adjointe Le Président : quand je parle agents du COS, c'est la direction aussi	Pour information

	CDFT : il faudrait que l'adresse mail générique soit cos@grandyon.com car compliqué pour les agents de savoir ce qu'est CosMeLy.	
Points divers : Réunion sur les statuts	Le Président : Je souhaite que la réflexion sur les statuts soit lancée. Il faut reprendre chaque article pour avoir quelque chose qui corresponde le plus à la réalité et qui repositionne les uns et les autres dans leur responsabilité car nous sommes une association. Toutes les organisations syndicales ne sont pas représentées, mise en place d'un « bureau élargi » avec l'ensemble des membres du bureau actuel et l'UNSA qui n'est pas au bureau actuellement. La première réunion cadrera le mode de fonctionnement (durée des séances, travail article par article, document de suivi sous un format tableau). Il faut prévoir 5 réunions de 2 heures. (Pas pendant les vacances de la Toussaint) en présentiel. Deux noms par organisation syndicale devront être communiqués à Mme TREGUIER et Mme CAZORLA pour le vendredi 18 septembre. Au moins une personne au minimum par organisation syndicale devra être présente. Le document de suivi sera transmis à ces deux personnes. La réunion du 23 septembre est annulée. Les réunions des 23 octobre et 28 octobre sont annulées en raison des vacances scolaires. Maintien des réunions des 3 et 14 octobre. D'autres dates seront proposées ultérieurement.	Pour information
Intervention Cécile TREGUIER Directrice	Comme vous le savez, je participe ce jour à mon dernier CA. Je quitte mes fonctions très prochainement après 4 ans ½ en tant que directrice du COS. Je serai la troisième directrice en 10 ans à quitter mes fonctions, contrainte et forcée. Le travail n'est pas la raison de mon départ vous vous en doutez. Bien au contraire et c'est ce qui rend cette décision si difficile. J'ai mis dans ce poste beaucoup d'énergie, d'engagement d'enthousiasme. Quand j'ai décidé de rester il y a un an j'ai cru que les choses pourraient s'arranger et que nous arriverions à travailler ensemble. Mais force est de constater que les années se suivent et malheureusement.... se ressemblent Je pense avoir contribué à la l'évolution du COS et notamment au respect de l'équité de traitement tant pour les agents qu'avec les prestataires avec lesquels nous travaillons maintenant. Au-delà des missions, il y a les relations humaines. Je prends ma part dans ce qui n'a pas fonctionné. Peut-être n'ai-je pas su trouver la bonne posture, les bons mots face à notamment des organisations syndicales dont le comportement m'a parfois « déroutée ».	

	Pour rappel cela a commencé dès mon arrivée avec une convocation au commissariat de police pour une histoire de box enfants. L'audition aura duré plus de 3 heures et fut éprouvante d'autant que je n'étais pas à l'initiative de cette action. S'en est suivi le contrôle de la cour des comptes qui aura duré près de 2 ans. Mais pendant toutes ces années ce qui m'aura le plus « déstabilisée » ce sont les attaques perpétuelles dont j'ai pu faire l'objet, soit par l'intermédiaire de courriers, soit en réunion directement, soit par des intimidations dans mon bureau. Certains d'entre vous n'ont eu de cesse de me reprocher de me comporter comme une cheffe de service de la Métropole. Pour autant vous avez été les premiers à confondre instances de la Métropole et celles du COS lors de votre boycott du début d'année. Ce qui a eu les incidences dont nous avons parlé tout à l'heure. De tous les moments vécus au COS, un évènement m'aura profondément marquée. C'est lorsque j'ai pris connaissance d'accusations de harcèlement et de maltraitance par la CFDT dans le registre de sécurité du COS. Accusation sans éléments factuels, sur du « ressenti ». J'ai bien des défauts mais pas ceux-là. Se voir malmener par des personnes dont le rôle est précisément de protéger est une expérience « troublante » mais aussi révélatrice d'un certain dysfonctionnement au sein de cette association et qui a commencé bien avant mon arrivée. Je pars donc sans colère mais avec beaucoup de regret car j'aimais ce travail. Je dois néanmoins préserver ma santé. J'ai compris qu'il ne suffit pas d'aimer ce que l'on fait si l'environnement humain n'est pas sain. Depuis l'arrivée de Sophie j'avais trouvé une véritable collaboratrice engagée, travailleuse et pleine d'envie. Nous aurions pu former une belle équipe. Merci à elle pour ces 10 mois de collaboration. J'espère que vous saurez prendre soin d'elle après mon départ. Pour votre information, les prestations 2026 sont prêtes, je partirai l'esprit tranquille surtout quand le problème avec macartevacances sera résolu. Merci aussi aux trois présidents avec lesquels j'ai pu travailler, Zémorda KHELIFI, Mathieu AZCUE et Monsieur ARTIGNY. Trois présidents en 4 ans ½ il faut avoir une certaine capacité d'adaptation Je sais que ce message pourra être perçu de différentes manières. Mon intention n'est pas d'accuser mais uniquement de dire la vérité avec respect. Je remercie néanmoins celles et ceux qui ont su apporter du positif dans mon quotidien, vous vous reconnaitrez. Merci particulièrement à Camélia (même si elle aussi a quitté le COS, je souhaitais lui rendre hommage) et Sophie pour leur soutien sans faille qui m'a permis de me relever quand j'étais au plus bas.	
--	--	--

	Je vous souhaite à tous une bonne continuation car le COS est un très bel outil. Puissiez-vous dépasser vos conflits internes et syndicaux pour construire une dynamique collective plus forte dans l'intérêt des agents uniquement. Le Président : Merci pour le travail effectué pendant toutes ces années. J'ai eu de nombreux retours très positifs. Je parle au nom des élus qui vous ont côtoyée. Le COS est un outil formidable que j'ai découvert en prenant mes fonctions de Président. J'ai pu rencontrer des agents très engagés, notamment Sophie cet été suite aux problèmes avec Macartevacances. Le travail sur les statuts est important pour que le mode de fonctionnement soit cohérent et bienveillant. Mme FONTAINE : je regrette le départ de Mme TREGUIER et je suis surprise des attaques dont elle a pu être l'objet car pour ma part j'ai toujours eu les réponses à mes questions.	
--	--	--

Le Président

Bertrand ARTIGNY



Le secrétaire

Christophe LARRALDE

